

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Version juin 2024



NOUVEAUTE

Jusqu'à 4 000€* d'aide pour les 100 premiers dossiers

**sous conditions de ressources*

Prime de 4 000€ pour les 100 premiers dossiers Dans la limite de 80% du coût total TTC des travaux		Prime de 2 000€ sans condition de ressources Dans la limite de 50% du coût total TTC des travaux
Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus modestes et très modestes	
1	< 21 805 €	
2	< 31 889 €	
3	< 38 349 €	
4	< 44 802 €	
5	< 51 281 €	
Par personne supplémentaire	+ 6 462	

Les montants ci-dessus correspondent aux « revenus fiscaux de référence » des personnes composant le ménage. Si ces dernières ont des avis d'imposition distincts, le montant à prendre en compte est la somme de leurs « revenus fiscaux de référence ».

source : le guide des aides financières 2024 – anah.gouv.fr

L'opération « Coup de pouce » aux foyers modestes se poursuit :

- ✓ Acompte fixe de 500€
- ✓ Prime versée au professionnel avant de payer les travaux

Le Fonds Air Bois EnR est une action du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve,





Pourquoi un Fonds Air Bois EnR ?


Page à conserver

Dans la vallée de l'Arve, les mesures effectuées depuis plusieurs années sur la qualité de l'air montrent des dépassements des seuils autorisés pour certains polluants, dont les particules fines en suspension (PM10). **La première source d'émission** de ces particules étant le **chauffage individuel au bois**.

De quoi s'agit-il ?

Le Fonds Air Bois EnR vise à aider financièrement les particuliers à remplacer leurs cheminées ouvertes (foyers ouverts) ou leurs anciens appareils de chauffage au bois (**antérieurs à 2005**), en fonctionnement dans le logement, par des appareils de chauffage récents et performants au bois ou par une énergie renouvelable thermique ayant une fonction de chauffage (éligible à l'aide gouvernementale MaPrimeRénov').

L'aide d'un montant maximum de 4 000 euros, est versée directement aux particuliers cf. page de garde.

 L'utilisation des cheminées ouvertes dans la vallée de l'Arve est interdite par arrêté préfectoral depuis le 1^{er} janvier 2022 dans les 41 communes du périmètre du PPA de la vallée de l'Arve. Sont concernées toutes les cheminées ou installations de chauffage dont le foyer brûle librement le bois sans enceinte destinée à confiner la combustion pour en améliorer le rendement. Afin d'aider les particuliers à mettre en conformité leurs installations, le remplacement des foyers ouverts restent éligibles à la prime Fonds Air Bois EnR.

D'autres aides financières à la rénovation énergétique sont cumulables (MaPrimeRénov', Eco-prêt à taux zéro, CEE), **pensez à faire les demandes avant d'effectuer les travaux !** Pour plus d'information rendez-vous sur hsre.fr (Service public gratuit d'information pour la rénovation énergétique et les aides financières) pour utiliser le simulateur [Simul'Aides](#) ou contactez un conseiller Haute-Savoie Rénovation Énergétique* au **04 56 19 19 19**.



Haute-Savoie
Rénovation
Énergétique

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

France
Rénov'

CEE
Les certificats
d'économies
d'énergie

haute
savoie
le Département

*Haute-Savoie Rénovation Énergétique est un service d'accompagnement géré par le Département — sous-traité à Innovalies—et les communautés de communes de Haute-Savoie. Il est financé également par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Certificats d'Économie d'Énergie.



Quelles conditions pour obtenir l'aide ?

- Être un particulier (propriétaire occupant, propriétaire bailleur, locataire).
- Habiter l'une des **41 communes** du territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve : AMANCY, ARACHES-LA-FRASSE, ARENTHON, AYSE, BONNEVILLE, BRIZON, CHAMONIX-MONT-BLANC, CHATILLON-SUR-CLUSES, CLUSES, COMBLOUX, CONTAMINE-SUR-ARVE, CORDON, CORNIER, DEMI-QUARTIER, DOMANCY, ETEAUX, GLIERES-VAL-DE-BORNE, LA CHAPELLE RAMBAUD, LA ROCHE-SUR-FORON, SAINT-LAURENT, LE REPOSOIR, LES CONTAMINES MONTJOIE, LES HOUCHES, MAGLAND, MARIGNIER, MARNAZ, MEGEVE, MONT-SAXONNEX, NANCY-SUR-CLUSES, PASSY, PRAZ-SUR-ARLY, SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, SAINT-SIGISMOND, SAINT-SIXT, SALLANCHES, SCIONZIER, SERVOZ, THYEZ, VALLORCINE, VOUGY.
- Le logement concerné est une **résidence principale**, achevée depuis plus de 2 ans.
Les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs avec des locataires en résidence principale sont éligibles
- Vous utilisez un **ancien appareil de chauffage au bois** (poêle, insert, cuisinière, chaudière, ...) antérieur à 2005 et installé avant cette date ou une **cheminée ouverte**, en place et en état de fonctionnement...
Une photo de l'appareil en fonctionnement est requise
- Vous souhaitez le remplacer par un équipement performant, fonctionnant au bois (certifié Flamme Verte ou équivalent) ou avec une autre énergie renouvelable thermique ayant une fonction de chauffage, installé par un **professionnel qualifié** (certifié RGE dans la catégorie des travaux réalisés) signataire de la charte des Fonds Air.
- Envoyer le dossier de demande d'aide au SM3A et attendre l'avis favorable avant de commencer les travaux ;
- Déposer l'ancien appareil en déchetterie pour destruction (dépôt chez un ferrailleur refusé) après avis du SM3A.

Quelle est la marche à suivre ?

Page à conserver

ATTENTION LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE DOIT ETRE DEPOSE ET VALIDE AVANT LA REALISATION DES TRAVAUX.

AVANT LES TRAVAUX

1. Contactez des professionnels qualifiés signataires de la charte des Fonds Air.

Etablir un ou plusieurs devis répondant aux conditions.

Liste des professionnels signataires et liste des appareils de chauffage au bois éligibles à consulter sur www.fonds-air-bois.fr

2. Envoyez le dossier de demande d'aide au SM3A (adresse ci-dessous).

Le dossier doit être accompagné des documents suivants :

- Un justificatif de résidence principale : copie du dernier avis d'imposition.

Cas particuliers : Si vous êtes un nouvel arrivant, faire parvenir une copie de l'attestation simplifiée délivrée par le notaire + RIB à votre nouvelle adresse ; Si vous êtes propriétaire bailleur, joindre la copie du dernier avis d'imposition du locataire ; Si vous êtes le preneur de location, joindre une copie du bail de location et un RIB à votre nouvelle adresse.

- Une photo de l'ancienne installation en fonctionnement en plan large.

Incluant des éléments visibles de la pièce où il est installé (portes, escaliers, fenêtres...).

Un **contrôle** avant acceptation du dossier pourra avoir lieu au domicile pour vérifier le bon respect des critères.

En cas de non-respect, le dossier sera refusé et l'entreprise en charge des dossiers **sanctionnée**.

3. Attendez la réception du courrier notifiant l'avis favorable donné à votre dossier avant de **lancer les travaux**.

Si l'avis est **favorable** le courrier sera accompagné de 2 formulaires à conserver pour la suite de la procédure : la demande de versement et le certificat de dépôt en déchetterie. Dès réception du courrier vous pouvez lancer les travaux et déposer l'ancien appareil en déchetterie (certificat de dépôt en déchetterie à faire tamponner par le gardien).

A réception du courrier d'avis favorable, vous avez **jusqu'au 30 avril 2025** pour réaliser les travaux et transmettre au SM3A la demande de versement de la prime, accompagnée des pièces justificatives demandées. Passé ce délai, votre demande ne pourra plus être prise en compte.

APRES LES TRAVAUX

4. A l'issue des travaux et après paiement de la facture, transmettez au SM3A votre dossier de demande de versement de la prime (documents reçus avec le courrier d'avis favorable, voir point 3.). Ce dossier devra être retourné à l'adresse indiquée ci-dessous **accompagné d'une photo du nouvel appareil en fonctionnement**.

A réception de ce dossier complet, prévoir un délai de 3 mois pour le versement effectif sur votre compte bancaire.

Pour donner un **coup de pouce aux foyers modestes** et les accompagner dans le financement de leurs travaux, un versement anticipé de la prime est proposé, rendez-vous en page 8 « Annexe B : demande de versement anticipé »

Contacts et adresse :



Dossier de demande d'aide du Fonds Air Bois EnR



FICHE 1 : IDENTITE ET DEVIS

A remplir par le bénéficiaire ET l'entreprise

Données relatives au bénéficiaire

A remplir par le bénéficiaire

NOM, Prénom : _____

Adresse N° : _____ Voie : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Adresse mail : _____

Pour les propriétaires bailleurs, nom de l'occupant : _____

Adresse N° : _____ Voie : _____

du Code postal : _____ Ville : _____

logement Tél. : _____ Adresse mail : _____

Je demande la prime de 4 000€ : je joins la copie de mon dernier avis d'imposition et vérifie mon éligibilité (→ page de garde)

Nombre de personnes composant votre ménage : _____ (renseignement obligatoire)

Devis

A remplir par l'entreprise

NOM de l'entreprise : _____ Nom du signataire : _____

Qualification : _____ N° de qualification : _____

Adresse e-mail : _____

Date (même approximative) prévue d'installation du nouvel appareil : _____/_____/_____

L'ancien appareil est remplacé par une autre énergie renouvelable que le bois ?

Ne remplissez pas la partie « Devis », référez-vous à l'Annexe A « Projet EnR » et transmettez le devis détaillé avec le dossier de demande d'aide.

DEVIS (Montants Hors Taxe)

Type d'appareil à remplacer (insert, poêle, foyer ouvert, ...) : _____

Coût du démontage et évacuation : →

.....

Type d'appareil neuf (insert, poêle, ...) : _____

Marque : _____

Modèle : _____

Émissions de poussières : _____ mg/Nm³

Puissance nominale : _____ kW

Rendement : _____ % Taux de CO : _____ %

Label Flamme Verte : OUI Equivalent ADEME

Coût : →

.....

Fournitures et équipements¹ : (ex : grilles, hotte, dallage, ...)

Coût : →

.....

Tubage :

Coût : →

.....

Main d'œuvre : Tarif horaire :

Temps passé :

Total : →

.....

TOTAL HT en Euros :

Taux de TVA en % :

TOTAL TTC en Euros :

¹ Les fournitures ici indiquées sont celles directement liées à l'installation. Si d'autres travaux sont engagés, ils ne doivent pas apparaître dans ce document.

Dossier de demande d'aide du Fonds Air Bois EnR

FICHE 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR ET ACCORDS

A remplir par le bénéficiaire ET l'entreprise

Je soussigné(e) (**bénéficiaire**), Nom : _____ Prénom : _____

Je soussigné(e) (**entreprise**), Nom : _____ Prénom : _____
Entreprise / société : _____

1. Certifie sur l'honneur que les **travaux interviennent dans le cadre de la fermeture d'un foyer ouvert ou du remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2005**, installé dans le logement avant cette date **et en état de marche** ;
2. Certifie sur l'honneur avoir réalisé le **dimensionnement du conduit de fumée conforme à la norme** en vigueur (EN 13384-1 ; NF DTU 24-1) ou aux prescriptions du fabricant de l'appareil (logiciel ou abaque) ;
3. Certifie que ma **qualification RGE sera à jour lors de la réalisation et la facturation des travaux** ;
4. Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur les Fiches 1 et 2 sont exacts ;
5. Reconnais être informé de pouvoir cumuler les CEE, les aides MaPrimeRénov' et l'éco-prêt à taux zéro ;
6. M'engage à **faire éliminer l'ancien appareil en déchetterie** (dépôt auprès de ferrailleurs non accepté) et **fournir au SM3A le certificat de dépôt en déchetterie** (obligatoire pour que la prime soit versée, hors foyer ouvert) ;
7. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est occupé à titre de résidence principale ;
8. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est achevé depuis plus de 2 ans ;
9. Accepte le principe d'une visite de contrôle sur site permettant de constater la présence d'un ancien appareil de chauffage au bois antérieur à 2005 ou d'une cheminée ouverte ainsi que de la bonne mise en œuvre du nouvel équipement ;
10. M'engage à laisser l'appareil nouvellement installé et financé par la prime du Fonds Air Bois EnR dans le logement et ce, même en cas de vente du logement ;
11. M'engage à attendre la réception du courrier notifiant l'avis favorable donné à mon dossier avant de démarrer les travaux ;
12. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité du SM3A.

Des données ici collectées pourront être utilisées par les financeurs du Fonds Air Bois EnR, dans le cadre uniquement du suivi et de l'évaluation de cette opération pilote. Vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-contre :

Vous souhaitez être contacté par un conseiller Rénovation du service public d'information pour la rénovation énergétique et définir ensemble le montant total d'aides financières auxquelles vous êtes éligible ?

NON OUI, nous transmettrons votre mail et numéro de téléphone à ce service



Signature du bénéficiaire :

Signature et cachet de l'entreprise partenaire du Fonds Air Bois EnR :

Fait à :

Fait à :

le :

le :

La signature de cette déclaration sur l'honneur engage le particulier et le professionnel. En cas de non-respect des critères, des sanctions pourront être prises à l'encontre du professionnel signataire et une plainte pourra être déposée auprès du procureur de la république à l'encontre des deux parties.

ATTENTION : LE NON-RESPECT DES CONDITIONS OU DE LA MARCHÉ A SUIVRE ENTRAÎNERA UN AVIS DÉFAVORABLE À L'OBTENTION DE LA PRIME.

FICHE 3 : RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

A remplir par le bénéficiaire

Votre situation		Votre logement	
Situation : <input type="checkbox"/> Agriculteur exploitant <input type="checkbox"/> Artisan, commerçant, Chef.fe d'entreprise <input type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/> Ouvrier <input type="checkbox"/> Cadre <input type="checkbox"/> Profession intermédiaire <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Autre, sans activité		Occupation du logement : <input type="checkbox"/> Propriétaire occupant <input type="checkbox"/> Propriétaire bailleur <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Occupant à titre gratuit Âge : <input type="checkbox"/> 18-24 ans <input type="checkbox"/> 25-34 ans <input type="checkbox"/> 35-49 ans <input type="checkbox"/> 50-64 ans <input type="checkbox"/> 65 ans et plus	
		Nature du logement : <input type="checkbox"/> Maison individuelle <input type="checkbox"/> Appartement Surface chauffée du logement : _____ m ² Année d'achèvement de la construction : _____ Avez-vous effectué des travaux d'isolation avant de changer votre appareil de chauffage ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Matériel et pratiques du chauffage au bois																																																			
Âge de l'appareil à changer* : _____ Année d'installation de cet appareil dans le logement* : _____ <i>*Réponses obligatoires, contrôles fréquents.</i>		Approvisionnement en bois : <input type="checkbox"/> Personnel ou Gratuit, durée de séchage : _____ <input type="checkbox"/> Point de vente non spécialisé <input type="checkbox"/> Producteur <input type="checkbox"/> Autre : _____																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Ancien appareil</th> <th>Nouvel appareil</th> <th>Appareil</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td></td><td>Foyer ouvert / cheminée</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td>Insert / foyer fermé</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td>Poêle</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td>Cuisinière à bois</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td>Chaudière à bois</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>Energie renouvelable</td></tr> <tr><td colspan="3">Usage</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td>Chauffage de base</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td>Chauffage d'appoint</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td>Plaisir / Agrément</td></tr> <tr><td colspan="3">Combustible</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td>Bois bûche</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td>Granulés / pellets</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td>Bois de récupération</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td>Autre : _____</td></tr> </tbody> </table>		Ancien appareil	Nouvel appareil	Appareil	<input type="checkbox"/>		Foyer ouvert / cheminée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Insert / foyer fermé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Poêle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cuisinière à bois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chaudière à bois			Energie renouvelable	Usage			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chauffage de base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chauffage d'appoint	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plaisir / Agrément	Combustible			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bois bûche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Granulés / pellets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bois de récupération	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autre : _____	Quelle essence de bois achetez-vous ? <input type="checkbox"/> Résineux <input type="checkbox"/> Feuillus Quantité annuelle de bois consommée : _____ m ³ bois ou stères <i>rayez la mention inutile</i> 1 stère n'est pas toujours égale à 1m ³ , selon la taille des bûches, les vides sont mieux occupés.	
Ancien appareil	Nouvel appareil	Appareil																																																	
<input type="checkbox"/>		Foyer ouvert / cheminée																																																	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Insert / foyer fermé																																																	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Poêle																																																	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cuisinière à bois																																																	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chaudière à bois																																																	
		Energie renouvelable																																																	
Usage																																																			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chauffage de base																																																	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chauffage d'appoint																																																	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plaisir / Agrément																																																	
Combustible																																																			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bois bûche																																																	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Granulés / pellets																																																	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bois de récupération																																																	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autre : _____																																																	
		Achat de bois labellisé qui garantit sa qualité ? <input type="checkbox"/> Oui, quel label ? _____ <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas																																																	
		Stockez-vous votre bois de cette façon ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non,... mais bientôt !																																																	
		Ramonage... <input type="checkbox"/> Par vous-même <input type="checkbox"/> Par un professionnel ... et fréquence : <input type="checkbox"/> Moins d'une fois par an <input type="checkbox"/> 1 fois par an <input type="checkbox"/> 2 fois par an <input type="checkbox"/> Plus de 2 fois par an																																																	
		Il n'est jamais trop tard pour changer ses habitudes : toutes les bonnes pratiques du chauffage au bois sur : https://www.fonds-air-bois.fr/les-bonnes-pratiques-du-chauffage-au-bois/																																																	

Pourquoi changer d'appareil et comment avez-vous entendu parler du dispositif ?			
Quelles sont vos 2 motivations principales pour ce changement d'appareil ? <input type="checkbox"/> Economiser du bois / de l'énergie <input type="checkbox"/> Bénéficier de l'aide financière <input type="checkbox"/> Favoriser le circuit court <input type="checkbox"/> Améliorer la qualité de l'air <input type="checkbox"/> Gagner en confort / chaleur <input type="checkbox"/> Autre : _____			
Comment avez-vous connu cette aide ?			
<input type="checkbox"/> Mon installateur <input type="checkbox"/> Mon ramoneur <input type="checkbox"/> Bouche à oreilles <input type="checkbox"/> Presse locale <input type="checkbox"/> Radio <input type="checkbox"/> Commerces	<input type="checkbox"/> Evènement <i>marchés, festivals...</i> <input type="checkbox"/> Foire <i>foire internationale, mieux vivre expo...</i> <input type="checkbox"/> Collectivité, mairie <input type="checkbox"/> <i>bulletin municipal, site web, flyer, ...</i> <input type="checkbox"/> Sac à pain	<input type="checkbox"/> Magasin de bricolage <input type="checkbox"/> https://mavallee-enclair.fr/ <input type="checkbox"/> Réseaux sociaux <input type="checkbox"/> Affiches et panneaux <input type="checkbox"/> Agence immobilière / Notaire	<input type="checkbox"/> TV <input type="checkbox"/> SMS <input type="checkbox"/> Courrier adressé <input type="checkbox"/> Conseiller info énergie <input type="checkbox"/> Autre : _____



Dossier de demande d'aide du Fonds Air Bois EnR



ANNEXE A : PROJET ENERGIE RENOUVELABLE

A remplir par le bénéficiaire

si les travaux concernent le remplacement d'un appareil de chauffage au bois par une énergie renouvelable ayant une fonction de chauffage

Le Fonds Air Bois EnR peut également financer des travaux liés au remplacement d'appareil de chauffage au bois par une énergie renouvelable thermique ayant une fonction de chauffage : pompe à chaleur, chauffage solaire, chauffe-eau solaire thermique, ...

Votre projet (hors installation d'un poêle, insert, chaudière ou cuisinière) doit être détaillé ci-dessous et accompagné du devis détaillé d'un professionnel certifié RGE (certification à joindre également) dans la catégorie des travaux effectués (liste sur www.france-renov.gouv.fr). Pour vous accompagner dans le choix de votre nouvelle installation, visitez le site hsre.fr (service public gratuit d'information pour la rénovation énergétique et les aides financières) et découvrez l'outil de simulation Simul'Aides ou contactez **Haute Savoie Rénovation Énergétique** au **04 56 19 19 19**.

VOTRE PROJET :

Nouvelle installation prévue :

Professionnel choisi (nom de l'entreprise) :

Je transmets ce document dûment rempli au SM3A et accompagné du :

- Devis détaillé du professionnel**, installateur de mon nouveau moyen de chauffage
- Certificat de qualification RGE** de l'installateur de mon nouveau moyen de chauffage
- Dossier de demande d'aide du Fonds Air Bois EnR** : Fiche 1, 2 et 3.

ANNEXE B : DEMANDE DE VERSEMENT ANTICIPE

A remplir par le bénéficiaire s'il est éligible au « coup de pouce » aux foyers modestes

Le Fonds Air Bois EnR propose aux ménages aux « ressources modestes » un coup de pouce pour le financement de leurs travaux dans le cadre du Fonds Air Bois : **la prime est versée avant les travaux**, directement aux professionnels désignés « solidaires » (liste sur www.fonds-air-bois.fr). La procédure habituelle consiste à verser la prime au particulier une fois les travaux effectués et payés par le particulier. Avec cette procédure spéciale foyers modestes, **vous n'avancez pas le montant de la prime**. De plus, le professionnel solidaire des foyers modestes s'engage à vous demander un **acompte fixe de 500€** uniquement.

Vous pouvez également cumuler le Fonds Air Bois EnR avec d'autres aides (CEE, MaPrimeRénov', Eco-prêt à taux zéro, TVA à 5,5%). Plus d'informations sur www.fonds-air-bois.fr.

Le montant cumulé de MaPrimeRénov' et de toutes les aides publiques et privées perçues ne dépasse pas 100% de la dépense éligible après remise, ristourner ou rabais des entreprises.

Source : MaPrimeRénov'-Guide des aides financières 2023

Êtes-vous éligible ?

Les ressources des ménages sont considérées comme modestes selon le barème national de l'Agence Nationale de Habitat (ANAH). **Si votre revenu fiscal de référence** (indiqué sur votre avis d'imposition) **est inférieur aux barèmes ci-dessous vous pouvez demander à votre installateur de souscrire à la procédure spécifique aux foyers modestes :**

Nombre de personnes composant le ménage	1	2	3	4	5	Par pers. Suppl.
Ménages aux ressources modestes (€ = Revenu Fiscal de référence)	21 805	31 889	38 349	44 802	51 281	+ 6 462

Barème 2024 « Hors Île-de-France » de l'Agence Nationale de l'Habitat

Pour vous accompagner...

- L'équipe Fonds Air Bois est à votre disposition : fonds-air-bois@sm3a.com ; 04 50 25 24 91 ; www.fonds-air-bois.fr
- Choisissez un professionnel « solidaire » des foyers modestes et partenaire du Fonds Air Bois de la vallée de l'Arve en consultant l'annuaire disponible sur www.fonds-air-bois.fr
- Pour choisir votre nouvelle installation ou vous renseigner sur le cumul des aides financières, visitez le site hsre.fr (service public gratuit d'information pour la rénovation énergétique et les aides financières) et découvrez l'outil de simulation [Simul'Aides](#) ou contactez Haute Savoie Rénovation Energétique au 04 56 19 19 19.

DEMANDE DU BENEFICIAIRE	ENGAGEMENTS DU PROFESSIONNEL
<p>Je suis éligible au versement anticipé de la prime du Fonds Air Bois EnR et je souhaite en bénéficier.</p> <p>Je joins à mon dossier de demande d'aide (Fiches 1, 2 et 3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> mon dernier avis d'imposition ; <input type="checkbox"/> ce document « annexe B » dûment rempli ; <input type="checkbox"/> une photo de mon appareil en place et en fonctionnement (avec un recul suffisant pour reconnaître la pièce après les travaux). <p>Signature du bénéficiaire :</p> <p>Fait à :</p> <p>le :</p>	<p>En tant que « professionnel solidaire » des foyers modestes, je m'engage à faire bénéficier mon client du versement anticipé de la prime Fonds Air Bois et à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fixer le montant de l'acompte à maximum 500€ ; • Transmettre au SM3A la facture d'acompte « certifiée acquittée » ainsi que mon RIB ; • Effectuer les travaux dans un délai de 2 mois à réception par le SM3A des documents susnommés. <p>Signature et cachet de l'entreprise partenaire des Fonds Air :</p> <p>Fait à :</p> <p>le :</p>